

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 OCTOBRE 2015

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Élisabeth GUYOT, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME, Laetitia MARION, Émilie BÉNÉCY, Anthony CATHAUD, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absents : J-Marie MORENVAL procuration à Roger AULAGNE, Blandine MARQUIS procuration à Anne MARQUIS.

Secrétaire de séance : Sandrine LABAUME

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 AOUT 2015**

Le compte-rendu est approuvé à 17 voix pour, 1 abstention, 1 contre.

Le vote contre exprime un désaccord avec le fait que les interventions mentionnées soient anonymes.

AVENANT AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE D’ASSAINISSEMENT

Par contrat d’affermage signé le 29 décembre 2003, la commune a confié la gestion de son service public d’assainissement collectif à la Société de Distribution d’Eau Intercommunale (SDEI). Le contrat a été transféré à la Lyonnaise des Eaux en juin 2010, lors de la fusion des deux entités. L’échéance du contrat en vigueur est fixée au 31 décembre 2015.

La collectivité a lancé la procédure de renouvellement du contrat de Délégation du service d’assainissement permettant de respecter le cadre réglementaire. La collectivité ne disposant pas des délais techniques suffisants pour mener à bien l’ensemble de la procédure, Monsieur le Maire propose de fixer une nouvelle échéance pour le contrat de délégation de service public d’Assainissement collectif au 31 décembre 2016.

Accepté à l’unanimité

AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D’ENTENTE **INTERCOMMUNALE – ENTRETIEN DES BERGES DE RIVIÈRES**

Monsieur le Maire rappelle qu’une convention d’entente intercommunale pour la mise en œuvre de l’entretien de la végétation des berges du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles a été signée le 30 avril 2014.

La date de clôture de cette convention a été fixée initialement au 31 décembre 2015 afin de correspondre à la date de prise obligatoire de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations par les intercommunalités. La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a repoussé cette échéance au 1er janvier 2018. La

communauté de communes Drôme Sud Provence n'envisage pas, pour le moment, de prendre la compétence par anticipation et les discussions avec les syndicats de rivières proches, notamment celui de la Berre, n'ont pas abouti.

La conférence de l'entente qui s'est tenue le 8 septembre 2015 a validé la prolongation de la convention pour 2 ans, les autres clauses restant inchangées.

Le plan de financement suivant pour 2016 a été également approuvé. La participation prévisionnelle de la commune pour 2016 s'élève à 196 €.

Monsieur le Maire propose la validation de l'avenant et du plan de financement 2016.

Accepté à l'unanimité

AVENANT À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE – ENTRETIEN DES BERGES DE RIVIÈRES

En complément de la précédente délibération, il est proposé de prolonger de 2 années la convention de groupement de commande pour l'entretien des berges de rivières.

Accepté à l'unanimité

DISSOLUTION COMPTABLE DU SIVOM DU TRICASTIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 avril 2014, le conseil municipal a adopté les modalités financières de liquidation du SIVOM du Tricastin.

Le Trésorier nous informe que les délibérations des communes concernées comportent des clauses contradictoires. En effet, la répartition de trésorerie aurait dû inclure la Communauté de Communes DSP qui se substitue de plein droit au SIVOM pour les compétences SPANC et SIG. La trésorerie de 100 004,61 € a donc été à nouveau répartie avec de nouvelles règles de calcul pour prendre en compte ces données.

Après correction, la part de trésorerie de Suze la Rousse s'élève à 40 552,19 € et correspond à la reprise d'un excédent de fonctionnement de 21 492,62 € et d'un excédent d'investissement de 22 808,80 € ainsi de des restes à recouvrer de 3 749,23 €.

Accepté à l'unanimité

FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BAUME DE TRANSIT-SOLÉRIEUX ET DU SYNDICAT R.A.O.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Préfet présente un projet de schéma qui prévoit la fusion du Syndicat intercommunal des eaux de La Baume de Transit-Solérieux et du Syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône-Aygués-Ouvèze (RAO).

La commune de Suze la Rousse étant membre du syndicat R.A.O., elle est appelée à émettre un avis sur ce projet de fusion.

Accepté à l'unanimité

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE POSTES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour tenir compte de l'organisation mise en place pour les Temps d'Activité Périscolaire et pour le fonctionnement de la nouvelle cantine, il convient d'augmenter le temps de travail de plusieurs postes.

Les modifications proposées sont les suivantes :

GRADE	Temps de travail hebdo. du poste supprimé	Temps de travail hebdo. du poste créé
ATSEM principal 2ème classe	30 heures	33 heures
ATSEM principal 2ème classe	30,75 heures	34 heures
Adjoint Tech. PPal 2ème classe	23,46 heures	25,70 heures
Adjoint Technique 1ère classe	29,60 heures	30 heures
Adjoint Technique 2ème classe	16 heures	19,50 heures
Adjoint Technique 2ème classe	7 heures	9 heures
Adjoint Technique 2ème classe	15,45 heures	19,50 heures
Adjoint Technique 2ème classe	30,50 heures	32,25 heures
Adjoint d'Animation 2ème classe	18,80 heures	20,50 heures
Adjoint d'Animation 2ème classe	15,64 heures	18 heures

Accepté à l'unanimité

REMBOURSEMENT DE LA TEOM PAR LES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Il convient de faire reverser aux différents locataires, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par la commune pour les logements communaux.

Accepté à l'unanimité.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU BT – POSTE PAIRE PLANTADE

Dans le cadre d'un permis de construire, le SDED propose un projet de raccordement avec une participation communale s'élevant à 2 216,39 €. La commune fera l'avance des frais qui seront remboursés par le bénéficiaire du raccordement.

Accepté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GÉNÉRAL

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DÉCHETTERIE

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA assureur de la commune a adressé un chèque en remboursement de sinistre d'un montant de 3 964,72 € suite à un accident de la circulation qui a endommagé un poteau d'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

- Transformation de l'ancien hôtel Le Relais du Château : l'appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année par la société ADIS responsable du projet. Les travaux commenceront début 2016.
- Les riverains de la rue de la Glacière ont été reçus en mairie pour exprimer leur inquiétude face à la vitesse excessive des automobilistes dans leur rue. Monsieur le Maire leur a proposé de réfléchir à l'emplacement d'un éventuel dos d'âne. Il a également été proposé la matérialisation d'un couloir pour piétons.
- Il est soulevé le problème de circulation des piétons chemin de l'Estagnier. Il est indiqué qu'il faut attendre la fin des travaux à l'ancien hôtel pour que cette voie soit placée en sens unique. Dès lors, il pourra être créé un couloir pour piétons.
- L'inauguration de l'école maternelle est programmée le samedi 7 novembre 2015 à 10 heures. Toute la population est conviée.
- Les travaux suivants ont été commandés à l'entreprise Suze Bâtiments : la réfection de la toiture de la Grande Maison, les travaux de réparation du bassin de la Fontaine d'Argent, la réparation des piliers du portail du cimetière.
- Les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire ont commencés comme prévu. Tout se déroule normalement.
- L'étude d'accessibilité des bâtiments communaux a été restituée. La commune a 2 mois pour établir un calendrier de programmation des travaux étalés sur 6 ans. La totalité de ces travaux est estimée à 200 .000 €.
- Dans le cadre du transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers », le transfert de personnel est en cours de réflexion.

- Pascale Loffredo, qui a été embauchée en contrat en septembre 2014 pour remplacer Martine Lunel, partie à la retraite, a été placée en stage (avant titularisation) au 1^{er} septembre 2015.
- Une branche du cèdre de la cour de la mairie a été cassée pendant les fortes pluies de la semaine.
- Madame Mouton, conseillère départementale a informé Monsieur le Maire que la création d'un giratoire au carrefour Bouchet-Tulette-Sainte-Cécile sur la RD 94, a été programmé par le Département pour 2016.
- Monsieur le Maire informe que l'instruction des permis de construire désormais traités par la Communauté de Communes coûte à la commune 170 € par permis (environ 30 dossiers par an). Cette dépense était jusqu'alors couverte par les services de l'Etat.
- Les travaux du Lez pour la protection de la ville de Bollène sont toujours en cours d'étude. La municipalité restera vigilante pour défendre ses administrés.
- L'esquisse du futur parking au Jardin des Vignes sera présentée au syndicat des vignerons le 20 octobre. Le projet est estimé à 250 000 €
- Le feu tricolore route de Bollène ne fonctionne pas correctement. Des discussions sont en cours pour identifier le responsable de la panne qui fait suite aux travaux du réseau d'eau potable.
- Le nouveau PLU devra impérativement être validé avant le 1^{er} janvier 2017, faute de quoi c'est le Préfet qui établira le PLU à la place de la commune. Dans le cadre de cette révision, le déplacement du collège à côté du stade est en bonne voie. Le maintien des terrains constructibles au nord du Lez est également en bonne voie.
- Diverses demandes ont été exposées par les enseignants des écoles. Il est rappelé qu'un budget a été alloué pour chaque école et qu'il convient de ne pas le dépasser. Ces demandes seront évoquées lors des prochains conseils d'école.
- Pour information, les radiographies médicales peuvent être déposées à la déchetterie pour être recyclées.
- Un élu s'étonne que les noms des intervenants ne soient pas mentionnés dans les comptes-rendus des conseils municipaux.
- Il est demandé d'où provient le terrain du skate-park. Il est indiqué que c'est un terrain communal qui jouxte le gymnase.
- Il est évoqué l'utilisation du don fait à la commune il y a plusieurs années. Un nom ayant été cité, Monsieur le Maire refuse de répondre à cette question puisque le don doit rester anonyme.
- Il est à nouveau évoqué la chicane du chemin des Paluds. Il est rappelé que cette question a déjà été soulevée plusieurs fois. Aucun administré n'est venu se plaindre en mairie.